

## Définition d'une zone humide

Les zones humides sont définies par le **Code de l'environnement**, article L.211-1 : [...] *On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; [...]*

Cette définition est précisée par les **arrêtés ministériels** du 24 juin 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2009, qui fixent une méthode de reconnaissance, des listes de types de sols, d'espèces et d'habitats. On peut utiliser, pour l'expertise de terrain, des critères pédologiques ou/et floristiques.



L'étude de l'hydromorphie des sols est un des moyens d'identification d'une zone humide.

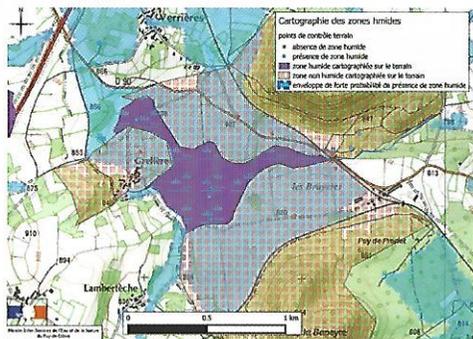
(photo DDT 63)

## Identification des zones humides

Une expertise de terrain est absolument nécessaire pour vérifier la présence d'une zone humide au sens du code de l'environnement. Mais pour faciliter l'alerte, une cartographie des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides est en cours d'établissement, dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

## Cartographie des zones humides du Puy-de-Dôme

La cartographie des «enveloppes de forte probabilité» ne donne qu'une indication de la présomption de présence d'une zone humide. Pour être plus précise, cette carte nécessite d'être systématiquement complétée par une reconnaissance de terrain. Celle-ci est faite ponctuellement en fonction des besoins (élaboration d'un document d'urbanisme, projet d'aménagement, ...).



Cartographie des enveloppes de forte probabilité de zones humides superposée aux zones humides réellement constatées sur le terrain

### Pour en savoir plus...

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

Pôle-relais zones humides intérieures :  
<http://www.pole-zhi.org/>

Répertoire des sites Internet sur la gestion de l'eau :  
<http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne :  
<http://www.cen-auvergne.fr>  
tél: 04 73 63 18 27



Téléphone : 04 73 14 52 62

votre contact « Police de l'eau » :

### Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt

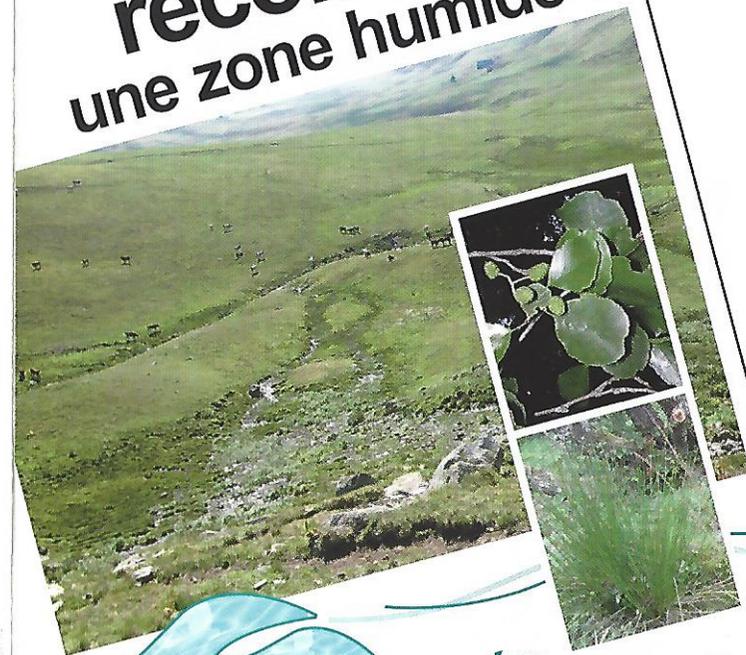
site Internet : [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

7 rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand cedex  
Téléphone: 04 73 43 16 00 - Télécopie: 04 73 34 37 47

site de Marmilhat - BP 43 - 63370 Lempdes

Téléphone: 04 73 42 14 93 - Télécopie: 04 73 42 16 70  
Mel : [ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr)

# comment reconnaître une zone humide ?



## milieux rencontrés et plantes caractéristiques

La notion de zone humide recouvre un éventail très large de milieux naturels : de la prairie humide à la tourbière, en passant par la mare et la roselière. On les distingue par des variations d'engorgement en eau et diverses caractéristiques des sols et des plantes.



Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt



# Principaux milieux humides rencontrés dans le Puy-de-Dôme et plantes caractéristiques

## Prairies humides



Laïche  
(*Carex sp.*)



Molinie (*Molinia caerulea*)  
en «touradons»



Scirpe  
des bois (*Scirpus  
sylvaticus*)

## Zones de source et de ruisseaux



Populage des marais  
(*Caltha palustris*)



## Mégaphorbiaies



Reine des prés  
(*Filipendula  
ulmaria*)

## Saulaies

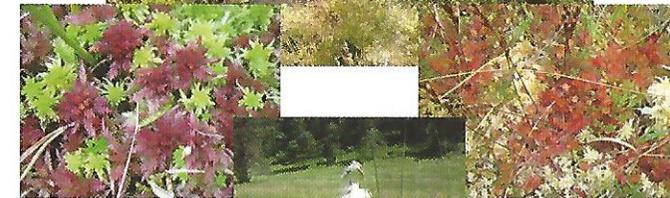


Saules  
(*Salix sp.*)  
(photo Franck Boitin)

## Mares



## Tourbières



Sphaignes  
(*Sphagnum sp.*)



Rosolis  
(*Drosera  
rotundifolia*),  
(photo ONEMA/Carmié)

Linaigrette  
(*Eriophorum  
angustifolium*),  
(photo ONEMA/Carmié)

## Roselières



Massette (*Typha sp.*)